

PHOTOVOLTAIQUES

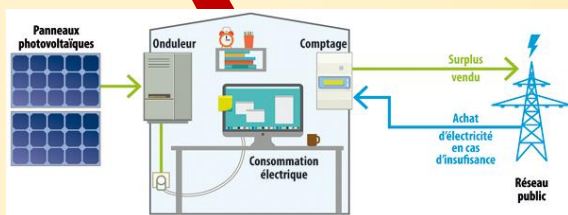


Pourquoi choisir la pose de panneaux photovoltaïques ?

- 1) Un investissement rentable :
 - Votre facture d'électricité est **réduite jusqu'à 50%** grâce à l'optimisation de votre consommation d'énergie et à la revente du surplus d'énergie produite.
 - Indépendance énergétique de 30 à 40%.
- 2) Un choix rentable :
 - Une énergie 100% verte et locale.
 - Du matériel de qualité, installé par des spécialistes et garantie.
- 3) Un choix d'avenir :
 - Réduction de votre dépendance au prix de l'électricité.
 - Valorisation de votre patrimoine immobilier.

Comment ça fonctionne ?

- 1) **Le captage des rayons :**
Les panneaux solaires, composés de cellules, captent la lumière du soleil.
- 2) **La production d'électricité :**
Sous l'effet de la lumière, le silicium contenu dans chaque cellule libère des électrons pour créer un courant électrique continu.
- 3) **La transformation du courant :**
Un onduleur transforme ce courant en courant alternatif.
- 4) **L'utilisation de l'électricité :**
L'électricité est consommée par les appareils électriques. Si l'installation est raccordée au réseau, l'électricité peut être réinjectée dans le réseau. Le stockage sur batterie est à ce jour peu rentable. Cela deviendra adaptable dans les années à venir.



PARTICULIER / INDUSTRIEL

11 rue de Beauregard – 49300 CHOLET - Tél. 02 41 55 41 28
E-mail : contact@bordron-associes.fr
www.bordron-associes.fr



PHOTOVOLTAIQUES

Le projet en 5 étapes

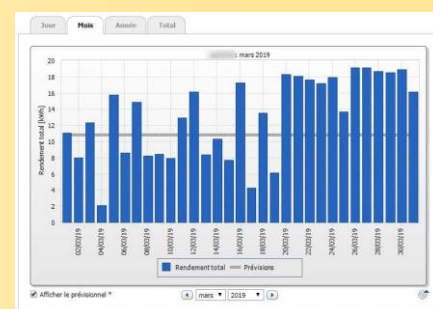


- 1) Étude de faisabilité :
Notre responsable se déplace gratuitement à votre domicile et réalise :
 - Une étude de faisabilité ;
 - Des recommandations sur le matériel adéquat.
- 2) Devis :
Nous vous présentons, ensuite, un devis gratuit ainsi qu'une étude technique de rentabilité.
- 3) Démarches administratives :
Nous vous aidons pour toutes les démarches administratives qui doivent se réaliser à partir de votre connexion internet personnel.
- 4) L'installation :
L'installation des équipements est effectuée par des professionnels.
Durée moyenne des travaux : 2 à 3 jours avec la mise en service et la connexion internet.
- 5) La mise en service :
Votre distributeur électrique réalise le contrat avec OA Solaire sitôt l'installation validée par le Consuel que nous fournissons.

Le suivi de votre production d'électricité via Sunny Portal

Vous aurez une vue d'ensemble sur votre installation photovoltaïque :

- La puissance photovoltaïque et l'état de l'installation,
- La quantité d'énergie produite le jour même,
- La rémunération du jour,
- Les émissions de CO2 évitées,
- Un rappel du profil de l'installation,
- La météo pour la localité,
- La localisation,
- Rappel de la production par jour/mois ou année pour un suivi efficace de votre installation.



PARTICULIER / INDUSTRIEL

11 rue de Beauregard - 49300 CHOLET - Tél. 02 41 55 41 28
E-mail : contact@bordron-associes.fr
www.bordron-associes.fr



• Électricité
• Plomberie - Chauffage
• Energies Renouvelables
• Entretien
• Maintenance

